

Sept-Îles, le 15 juin 2016

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 48)

Hydrocarbures Anticosti S.E.C.
305, boulevard Charest Est, 10^e étage
Québec (Québec) G1K 3H3

N/Réf. : 7610-09-01-0219215
401359641

Objet : Système de traitement des émissions atmosphériques

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation du 8 février 2016, reçue le 10 février 2016 et complétée le 3 juin 2016, j'autorise, conformément à l'article 48 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation de trois dispositifs de traitement thermique utilisés lors des opérations de forage et de fracturation hydraulique sur l'île d'Anticosti soit :

- Une torchère de type « Flare tank » de 23-24 de diamètre et de 23-24 de hauteur sera utilisée lors des opérations de forage;
- Une torchère à flamme visible de 23-24 de diamètre et 23-24 de hauteur sera utilisée lors de l'essai de production suivant les opérations de fracturation;
- Un incinérateur de 23-24 de diamètre et de 23-24 de hauteur à flamme invisible, traité comme une torchère, sera utilisé pour compléter l'essai de production.

Ces trois dispositifs de traitement sont conçus de manière à pouvoir fonctionner à un taux maximal de 23-24 de gaz naturel par jour et selon un débit moyen journalier de 23-24 de gaz naturel. Ces dispositifs seront déplacés d'un site à l'autre, lesquels sont situés sur

le territoire de la Municipalité de l'Île-d'Anticosti au sein de la MRC de Minganie, aux coordonnées géographiques suivantes :

Site	Latitude Nord	Longitude Ouest
CANARD	49°41'43.40"	63°54'31.37"
LA LOUTRE	49°34'38.98"	63°38'52.21"
JUPITER	49°33'54.60"	63°26'43.02"

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), datée du 8 février 2016, signée par Alexandre Gagnon, Vice-président de la Société en commandite Hydrocarbures Anticosti, concernant une demande d'autorisation pour l'installation d'un dispositif de traitement thermique, 2 pages et 11 modules dont :
 - Document intitulé « Formulaire – Module 8 – Émissions atmosphériques – Demande de certificat d'autorisation pour la réalisation de trois forages avec fracturation relativement à des activités d'exploration pétrolière – Hydrocarbures Anticosti S.E.C. ». préparé par 53-54 ing., 53-54 ing. et 53-54 directeur de projet, SNC-Lavalin inc., trois sections, février 2016, 32 pages dont une section de 4 pages intitulée « Installation d'un dispositif de traitement thermique » portant sur les spécifications d'un incinérateur/torchère;
 - Document intitulé « Rapport Final – Étude de la modélisation des émissions atmosphériques – Certificat d'autorisation pour la réalisation de trois forages avec fracturation relativement à des activités pétrolières – Hydrocarbures Anticosti S.E.C. », version préliminaire, SNC-Lavalin inc., février 2016, 56 pages et 2 annexes;
 - Devis de modélisation de la dispersion atmosphérique faisant partie de la demande de certificat d'autorisation pour la réalisation de trois forages avec fracturation relativement à des activités d'exploration pétrolière – Hydrocarbures Anticosti S.E.C. préparé par 53-54 ing. et 53-54 ing., SNC-Lavalin inc., 8 décembre 2015, 31 pages.
- Courriel au MDDELCC transmis par 53-54 le 22 avril 2016, concernant l'utilisation d'une torchère pour une période de 90 jours au lieu de 2 semaines lors des essais sur les puits de manière à permettre d'effectuer un choix optimal de l'incinérateur;

- Document intitulé « Demande de certificat d'autorisation pour la réalisation de trois forages avec fracturation relativement à des activités d'exploration pétrolière – Réponses à la troisième série de questions – Émissions atmosphériques – Hydrocarbures Anticosti S.E.C. », préparé par 53-54 ing. et 53-54 SNC-Lavalin inc., 27 avril 2016, 10 pages et l'annexe suivante :
 - Document intitulé « Rapport Final – Étude de la modélisation des émissions atmosphériques – Demande de certificat d'autorisation pour la réalisation de trois forages avec fracturation relativement à des activités d'exploration pétrolière – Hydrocarbures Anticosti S.E.C. », préparé par 53-54 ing. et 53-54 , ing., SNC-Lavalin inc., avril 2016, 62 pages et 2 annexes.
- Courriel au MDDELCC transmis par 53-54 le 11 mai 2016, concernant des précisions apportées aux réponses de la troisième série de questions;
- Courriel au MDDELCC transmis par 53-54 le 19 mai 2016, concernant des corrections au document d'informations complémentaires demandées lors de la rencontre du 10 mai 2016, incluant une annexe de 8 pages préparée par 53-54 biologiste, M. Sc. et 53-54 , SNC-Lavalin inc.;
- Courriel au MDDELCC transmis par 53-54 le 1^{er} juin 2016, concernant des précisions sur les documents transmis en regard de certains points des Lignes directrices provisoires sur l'exploration gazière et pétrolière (LDPEGP);
- Courriel au MDDELCC transmis par 53-54 de Pérolia, le 3 juin 2016, concernant une liste d'engagements, incluant une annexe signée par Alexandre Gagnon, Vice-président d'Hydrocarbures Anticosti S.E.C.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/NDR/jm

Alain Gaudreault
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de la Côte-Nord